

Investissement Canada—Loi

La question est grave, et je pense que les députés de l'arrière-ban devraient se révolter contre ce principe. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ne cessaient, discours après discours, de pousser l'arrière-ban à la révolte. Les députés sont élus pour représenter leurs électeurs. Nous sommes élus pour faire tout ce que nous pouvons pour nos électeurs. Nous ne sommes pas élus pour être aux ordres des dirigeants, du CPM ou du BCP. Nous sommes élus pour leur demander des comptes. Nous sommes élus pour représenter nos électeurs. Nous avons besoin des instruments requis pour accomplir cette tâche. Et ces instruments, nous ne les aurons pas si tous les textes de loi soumis à la Chambre sont entourés de secret. Je suis très déçu. Après le 4 septembre, un grand nombre de nouveaux députés sont arrivés à la Chambre, notamment la députée de Gatineau.

[Français]

Il y en a beaucoup d'autres au Québec.

[Traduction]

Il y en a également beaucoup de l'Ontario et des autres provinces. J'espérais voir s'ouvrir un nouveau chapitre dans la vie politique au Canada. Je croyais que le gouvernement serait plus transparent, moins secret et qu'il transformerait effectivement notre institution, afin que nous puissions devenir les véritables législateurs que doivent être les députés. Mais il n'en est rien. Nous avons un gouvernement qui jouit d'une immense majorité et un premier ministre qui se préoccupe de son image et gouverne par sondages. Les députés de l'arrière-ban obéissent au doigt et à l'œil alors qu'ils devraient se rebeller. Ils devraient avoir le courage de leurs convictions. Ils devraient répondre de leur parti à la Chambre et devant les Canadiens sur des questions aussi importantes que le secret.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, qu'est-ce que tout cela a à voir avec le projet de loi? Le député est en train de parler de la structure, de l'administration, de la politique, des députés d'arrière-ban d'une façon qui n'est pas complimentaire, et cela n'a rien à voir avec son sujet.

[Traduction]

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée de Gatineau (M^{me} Mailly) a l'occasion de parler si elle veut contester les déclarations du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Elle ne devrait pas faire des rappels au Règlement fallacieux en insinuant qu'il ne parle pas du projet de loi, alors qu'il parle du secret qui est le principal objet de toute cette série d'amendements. C'est tout bonnement inadmissible, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Je rappelle à tous les députés que, d'une façon générale, ils doivent parler des motions proprement dites plutôt que du projet de loi. La présidence groupe ces motions selon un certain nombre de dénominations communes. Dans le cas qui nous occupe, le dénominateur commun est la responsabilité publique dans le contexte du

projet de loi. A cet égard, je rappelle à la députée de Gatineau que le discours du député de Yorkton-Melville est conforme au Règlement en raison de ce dénominateur commun.

M. Nystrom: Je voudrais avoir plus de temps, monsieur le Président. Je lirais toutes les motions à la députée de Gatineau. Elles portent toutes sur le secret, la franchise, la disponibilité et l'accessibilité. C'est un principe très important que beaucoup de députés conservateurs de l'arrière-ban ont manifestement laissé tomber.

En guise de conclusion, je voudrais citer les propos d'un ancien commissaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, M. Howarth. Il a dit ceci: «Pour moi, la critique la plus révélatrice était le fait qu'on nous reproche de tout faire dans le secret.» Autrement dit, le gros problème qu'il avait en qualité de commissaire de cette agence, c'est que l'opération se déroulait dans le secret. «Les gens nous accusent d'utiliser des méthodes arbitraires et ainsi de suite. On supposait bien entendu que le gouvernement et l'Agence voulaient procéder de la sorte pour cacher leurs méfaits et ainsi de suite. En vérité, c'est le Parlement qui avait rédigé la loi et l'Agence n'avait pas le choix: elle devait tout cacher.»

Le président suppléant (M. Charest): La période de 10 minutes est écoulée. Allons-nous dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comme les résultats des sondages indiquent que leur popularité baisse de jour en jour, les progressistes conservateurs de l'Ontario ont pu compter sur l'aide du «grand bonhomme» lui-même, qui a volé à leur secours.

Ils ont fait des émissions télévisées, des films et toutes sortes de séances de photographie avec le premier ministre (M. Mulroney), son homologue provincial et l'ambassadeur des pluies acides en personne, qui gagne un dollar par an. Le premier ministre a-t-il laissé entendre à son homologue ontarien que le thème utilisé lors de la campagne électorale de l'été dernier, «L'heure du changement est venue, à la longue, le pouvoir corrompt», serait fort à propos?